



CHARTRE DE DÉONTOLOGIE : FONCTION ARBITRE

Je m'engage à :

- À respecter les différentes instances et membres de la Commission des Arbitres, qui de par leur fonction sont mandatés par le District de Football des Côtes d'Armor.
- À être courtois, discret et respectueux vis-à-vis des joueurs, dirigeants, éducateurs et autres membres de club.
- À ne jamais critiquer un de mes collègues arbitres.
- À connaître les lois du jeu et règlements liés aux compétitions arbitrées et à m'y conformer.
- À honorer mes désignations de match pour lesquelles la Commission m'a convoqué.
- À m'interdire toute discussion ou commentaire à l'égard des désignations établies par la Commission des Arbitres.
- À honorer mes convocations devant une Commission du District ou de la Ligue.
- À rédiger mes rapports disciplinaires dans les 48 heures qui suivent la rencontre ou tout autre rapport (mauvaise tenue de terrain, comportement d'équipe, dirigeant, etc.) qui sont en rapport avec le match, et de réserver la teneur de ceux-ci aux instances du District (Comité Directeur, Commission Discipline, Commission Arbitres).
- À accomplir mes formalités administratives sérieusement et prévenir 2 semaines à l'avance le responsable des désignations de mes indisponibilités.
- À participer aux sessions de formation mises en place par ma Commission d'Arbitrage.
- À participer au regroupement des Arbitres (de début de saison).
- À participer au regroupement test physique (Taisa) et théorique.
- À véhiculer en permanence une image positive et valorisante de l'arbitre et de l'arbitrage.

Je soussigné, Mme ou M.

Certifie avoir pris connaissance de la Charte déontologique en vigueur pour la saison 2025-2026 et m'engage à la respecter en tous points.

Signature

District de football des Côtes d'Armor
3 Allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02.96.76.10.10. – Fax : 02.96.76.10.18.
Courriel : secretariat@foot22.fff.fr